

vice-rectorat
Wallis-et-Futuna



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Baccalauréat session 2017

Dossier de Presse

Sommaire

- ▶ **Les chiffres clés**
Répartition des candidats par série

- ▶ **L'organisation des épreuves**
Les épreuves anticipées
La répartition des épreuves
Les mentions
Dispositions relatives aux fraudes

- ▶ **Le calendrier des épreuves du bac 2017**
Baccalauréat général – BCG
Baccalauréat technologique – BTN
Baccalauréat professionnel – BCP

- ▶ **Les résultats**

Les chiffres clés

Les épreuves écrites des baccalauréats général, technologique et professionnel se dérouleront du **lundi 27 novembre au mercredi 1^{er} décembre 2017** et débiteront par l'épreuve de philosophie.

Le lancement de la session 2017 aura lieu le lundi 27 novembre 2017 au lycée de Wallis et Futuna en présence de Madame la Vice-rectrice.

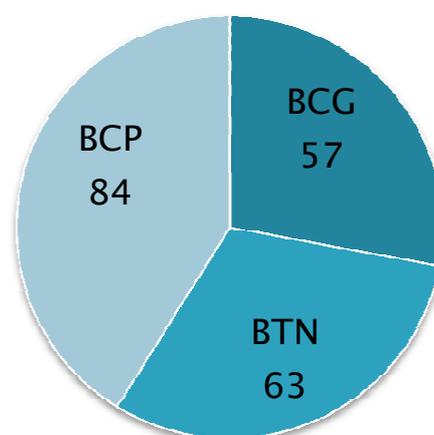
204
candidats

104
Élèves de 1^{ère} générale et
technologique sont inscrits
aux épreuves anticipées

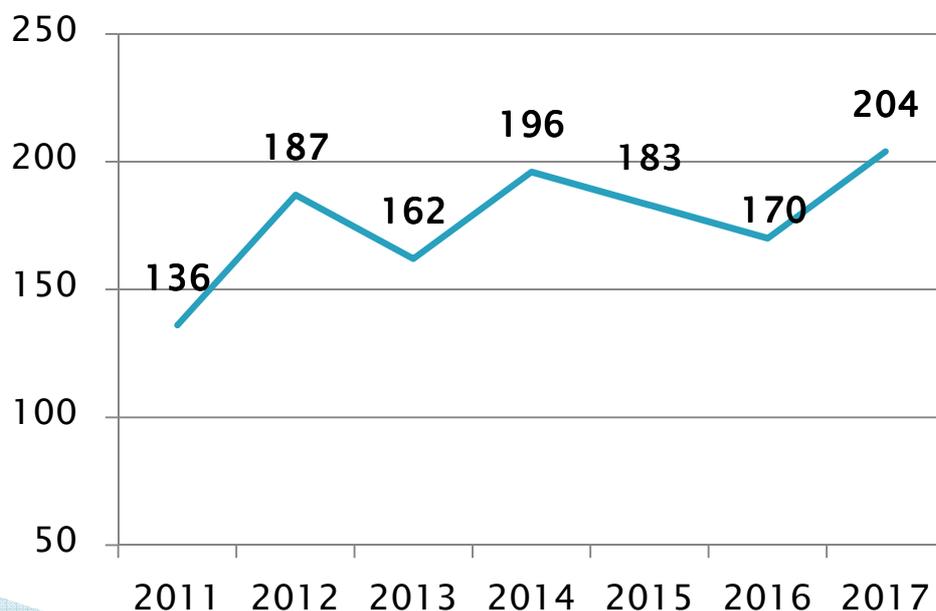
10 candidats individuels
des séries professionnelles

Répartition par série

- Baccalauréat général-BCG 28%
- Baccalauréat technologique -BTN 31%
- Baccalauréat professionnel-BCP 41%



Evolution du nombre de candidats



Répartition des candidats par série

▶ Baccalauréat général (BCG)

Série	Option	Nombre de candidats
Scientifique (S)		30
Littérature (L)		11
Economie et Social (ES)		16

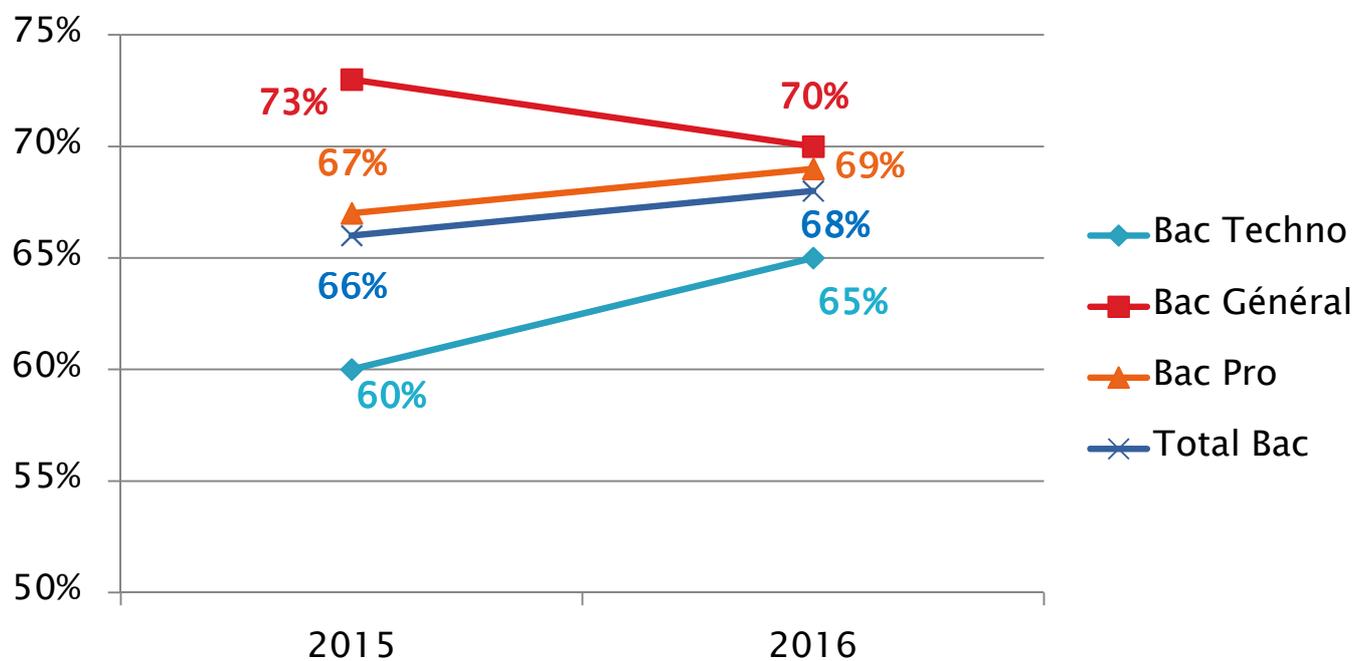
▶ Baccalauréat technologique (BTN)

Série	Option	Nombre de candidats
Sciences et technologies de la gestion (STMG)	Mercatique	29
Sciences et technologie de la gestion (STMG)	Ressources humaines et communication	27
Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)		7

► Baccalauréat professionnel (BCP)

Série	Nombre de candidats
COMMERCE	26
CSR (Commercialisation et service en restauration)	10
CUISINE	12
GA (Gestion-Administration)	20
EEEC (Electrotechnique, Energie et Equipements communicants)	16

► Taux de réussite au bac depuis 2015



L'organisation des épreuves

Les épreuves écrites et orales du baccalauréat 2017 se dérouleront au lycée d'Etat de Wallis et Futuna, seul centre d'examen et de délibération pour les BCG, BTN et BCP.

➤ Les épreuves anticipées du BCG et BTN (en fin de classe de première)

Les épreuves écrites anticipées sont fixées comme suit :

-Français et littérature en série littéraire – Lundi 27 novembre 2017 de 14h30 à 18h30.

-Français dans les séries économique et sociale, scientifique, et dans toutes les séries technologiques – Lundi 27 novembre 2017 de 14h30 à 18h30.

-Sciences en série économique et sociale, série littérature – Mercredi 29 novembre 2017 de 14h30 à 16h00.

Les épreuves orales de français auront lieu du lundi 11 au vendredi 15 décembre inclus pour toutes les séries.

▶ Répartition des épreuves pour les BCG et BTN

Les épreuves sont réparties en deux groupes :

- les épreuves du premier groupe,
- les épreuves du second groupe ou «oraux de rattrapage »,

Les épreuves du premier groupe

Elles comprennent les épreuves passées par anticipation en fin de première, ainsi que les épreuves terminales. Les épreuves du premier groupe passées en fin de terminale comprennent des épreuves obligatoires, écrites, orales et/ou pratiques selon les séries, et des épreuves facultatives correspondant à des options facultatives.

Les épreuves pratiques (STMG)-ST2S) auront lieu : lundi 06 au vendredi 10 novembre 2017.

Les épreuves orales et pratiques : lundi 04 après midi au vendredi 08 décembre 2017.

Les épreuves du 2nd groupe, le 18 et 19 décembre 2017.

Les épreuves du second groupe ou « oraux de rattrapage »

Le candidat se présente à deux épreuves orales dans deux matières qu'il a choisies parmi celles qui ont fait l'objet d'épreuves écrites au premier groupe, y compris les épreuves anticipées.

Seule la meilleure note obtenue par le candidat au premier ou au second groupe est prise en compte par le jury. Le candidat est reçu s'il obtient, à l'issue de ces oraux une moyenne de 10/20 ou plus à l'ensemble des épreuves.

A l'issue des épreuves du premier groupe,
Une note est : <8/20-ajourné ; ≥10/20-
admis ; = 8/20 et <10/20-second groupe

► Répartition des épreuves pour le BCP

L'examen est composé de 7 épreuves obligatoires. Une épreuve peut comporter une ou plusieurs unités (s).

Le mode d'évaluation peut être ponctuel ou présenter la forme d'un contrôle en cours de formation.

Pour se présenter au Baccalauréat, il faut soit avoir suivi le cursus complet ou avoir 3 années de pratiques professionnelles dans le secteur de l'examen.

L'épreuve orale de contrôle

Une épreuve de contrôle est prévue pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale égale ou supérieure à 8 et inférieure à 10/20
- une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle.

Les épreuves écrites et pratiques professionnelles auront lieu : lundi 27 au vendredi 1^{er} décembre 2017.

Les épreuves de contrôle du second groupe auront lieu vendredi 15 décembre 2017.

▶ **Les mentions**

Les mentions « assez bien » (AB), « bien » (B) et « très bien » (TB) ne sont attribuées qu'aux candidats obtenant le baccalauréat au premier groupe d'épreuves, en fonction de la moyenne obtenue.

La règle est la suivante :

- Mention AB : moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14 ;
- Mention B : moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16 ;
- Mention TB : moyenne supérieure ou égale à 16.

► Disposition relatives aux fraudes.

Avant chaque début d'épreuve, les surveillants rappellent aux élèves les sanctions encourues en cas de fraude.

INFORMATIONS À L'ATTENTION DES CANDIDATS

Conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes

(Circulaires n°2011-072 du 03 mai 2011, n°2002-063 du 20 mars 2002 et n°2012-059 du 3 avril 2012)

- 1 /** Tout candidat doit obligatoirement présenter sa convocation et une pièce d'identité en cours de validité avec photographie ou un certificat de scolarité très récent avec photographie, certifié par le chef d'établissement d'origine pour les candidats étrangers.
- 2 /** Il est interdit d'entrer dans la salle d'examen après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets, sauf autorisation exceptionnelle du chef de centre.
- 3 /** Les candidats doivent se conformer aux instructions portées sur le sujet. L'autorisation d'utiliser ou non une calculatrice est expressément précisée en tête des sujets. Seul l'usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons, est autorisé.
- 4 /** L'utilisation des téléphones portables et, plus largement, de tout appareil non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations est interdite et est susceptible de poursuites par l'autorité académique pour tentative de fraude. Tous ces appareils doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac, porte-documents ou cartables.
- 5 /** Doivent être regroupés à l'endroit indiqué par le(s) surveillant(s) les sacs, porte-documents, cartables ainsi que tout matériel et document non autorisé.
- 6 /** Toute communication entre candidats ou avec l'extérieur est interdite.
- 7 /** En cas de flagrant délit ou de tentative de fraude, les pièces ou matériels concernés seront saisis ; un procès-verbal sera dressé et contresigné par les surveillants ainsi que par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. L'expulsion de la salle pourra être prononcée par le chef de centre en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve. Des poursuites pourront être engagées par l'autorité administrative contre le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.
- 8 /** Aucune sortie, provisoire ou définitive, n'est autorisée durant la première heure d'épreuve, sauf nécessité absolue. À l'issue de cette première heure, les sorties provisoires ne peuvent s'effectuer que candidat par candidat et en compagnie d'un surveillant.
- 9 /** Aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans remettre sa copie, même blanche, avec l'en-tête complété, et sans avoir signé la liste d'émargement. Aucun signe distinctif, signature, nom, etc. ne doit figurer sur la copie, en dehors de l'en-tête.

Sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude

(Décret n° 2012-640 du 3 mai 2012 modifié par le décret n° 2013-469 du 5 juin 2013)

- 1 /** Le blâme.
- 2 /** La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis.
- 3 /** L'interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une **durée maximum de cinq ans**.
- 4 /** L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.
- 5 /** Toute sanction prononcée peut être assortie d'une inscription au livret scolaire
- 6 /** Toute sanction prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion du baccalauréat entraîne, pour l'intéressé, la **nullité de l'épreuve correspondante**. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La commission de discipline décide s'il y a lieu de prononcer, en outre, à l'égard de l'intéressé, la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.



ministère
éducation
nationale



Calendrier des épreuves

Épreuves anticipées en première

➤ Séries générales et technologiques/épreuves écrites

	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE SCIENTIFIQUE	SÉRIE TECHNOLOGIQUES
Lundi 27 novembre	Français et EA subie en 1ère ou en terminale 14h30 – 18h30	Français et Littérature EA subie en 1ère ou en terminale 14h30 – 18h30	Français EA subie en 1 ^{ère} en terminale 14H 30 -18H30	Français EA en 1ère ou en terminale 14H30-18H30
Mercredi 29 novembre	SCIENCES EA subie en 1ère ou en terminale 14H30-16H00	SCIENCES EA subie en 1ère ou en terminale 14h30 – 16h00		



► Le Baccalauréat général – BCG – Épreuves écrites

	SÉRIE LITTÉRAIRE	SÉRIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	SÉRIE SCIENTIFIQUE
Lundi 27 novembre	Philosophie 08h30 - 12h30	Philosophie 08h30 - 12h30	Philosophie 08h30 - 12h30
Mardi 28 novembre	Mathématiques 08h30 - 11h30 LV2 étrangère/ régionale 14H30 – 17H30	Mathématiques 08h30 - 11h30 LV2 étrangère/régionale 14H30 – 16H30	Mathématiques 08h30 - 12h30 LV2 étrangère /régionale 14H30 – 16H30
Mercredi 29 novembre	LV1 8H30 – 11H30	LV1 08H30 – 11H30	LV1 08H30 – 11H30 Sciences de la vie et de la terre 14h30- 18h00 Sciences de l'Ingénieur 14h30-18h30
Jeudi 30 novembre	Arts 8h30- 12h00 LCA : Latin/Grec 8h30-11h30 Littéraire 14h30 -16h30	Sciences économiques et sociales 08h30- 12h30/13h30 Spécialité économie approfondie ou (sciences et sociales et politiques)	Physique-Chimie 08H30 – 12H00
Vendredi 1er décembre	Histoire géographie 08h30 – 12h30	Histoire géographie 8h30- 12h30	Histoire géographie 08h30 – 11h30

Oral (série L)
6 au 10 novembre
Orale et pratiques
4 au 8 décembre

► Baccalauréat technologique – BTN – Épreuves écrites

	ST2S	STMG
Lundi 27 novembre	Philosophie 08h30 – 12h30	Philosophie 08h30 – 12h30
Mardi 28 novembre	Mathématiques 08h30 – 10h30 LV2 étrangère/régionale 14h30 – 16h30	Mathématiques 08h30 – 11h30 LV2/étrangère/régionale 14h30 – 16h30
Mercredi 29 novembre	Biologie et physiopathologie humaines 8h30–11h30 LV1 14h30 – 16h30	Economie droit 08h30 – 11h30 LV1 14h30 – 16h30
Jeudi 30 novembre	Sciences physiques et chimiques 08h30–10h30 Histoire–géographie 14h30–17h00	Management des organisations 08h30 – 11h30 Histoire–géographie 14h30 – 17h00
Vendredi 1er décembre	Sciences et techniques sanitaires et sociales 08h30 – 11h30	Épreuve de spécialité 08H30 – 12H30

Oral (série L)
6 au 10 novembre
Orale et pratiques
4 au 8 décembre

► Baccalauréat professionnel – BCP – Épreuves écrites

	CANDIDATS SCOLAIRES	APPRENTIS ET CANDIDATS INDIVIDUELS
Vendredi 24 novembre		Mathématiques 08h30 – 09h30
		Sciences physiques et chimiques à partir de 09h30
		Arts appliqués de 14h 30 à 16h00
Lundi 27 novembre	Français 08h30 – 11h00 Histoire-géographie enseignement moral et civique 14h30 – 16h30	Français de 08h30 à 11h00
		Histoire –Géographie – EMC de 14h30 à 16h30
Mardi 28 novembre	P.S.E de 8h30 à 10h30 Economie droit 14h30 à 17h00	P.S.E de 8h30 à 10h30
		Economie /droit ou Economie/ gestion selon le secteur
Mercredi 29 novembre	Epreuves écrites professionnelles	Epreuves écrites professionnelles et épreuves pratiques professionnelles
Jeudi 30 novembre		
Vendredi 01 décembre		

Écrits et pratiques
du 27 novembre au
1^{er} décembre

Les résultats

Affichage des résultats dans les centres de délibération, au lycée d'Etat et au vice rectorat.

Résultats 1^{er} groupe :

Bac Professionnel : Mercredi 13 décembre à 15h00

Bac général et Technologique : Jeudi 14 décembre à 15h00



Le vice-rectorat organise une remise de récompense pour les lauréats ayant obtenu une mention.

**Vendredi 15 décembre 2017
à 11h00.**

Résultats du 2nd groupe :

Bac Professionnel : Vendredi 15 décembre – Lundi 18 et mardi 19 décembre

Bac général et technologique : Lundi 18, mardi 19 décembre, mercredi 20 décembre.

Lexique

BCG : baccalauréat général

Le baccalauréat est organisé en séries économique et sociale (ES), littérature (L) et scientifique (S).

BTN : baccalauréat technologique

Le baccalauréat technologique est organisé autour de différents secteurs d'activités dont deux existent sur le Territoire, management et gestion, secteur de la santé et du social.

STMG : sciences et technologies du management et de la gestion.

ST2S : Sciences et technologies de la santé et du sociale.

BCP : baccalauréat professionnel

Le baccalauréat professionnel se prépare en trois ans après la troisième.

Le passage du brevet d'études professionnelles (BEP) ou le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est intégré dans ce parcours.

Il existe cinq spécialités :

CA : gestion – administration

EEEC : électrotechnique, énergie et équipements communicants

COMMERCE

CSR : commercialisation et service en restauration

CUISINE